

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Lancement de la campagne d'attractivité

Face aux difficultés de plus en plus prégnantes pour recruter de la main d'œuvre, l'agglomération du Cotentin aux côtés des entreprises du territoire a conçu une campagne de communication percutante visant à encourager la mobilité des salariés. Son déploiement est prévu dans le courant du mois de mai et sera diffusé à l'échelle nationale notamment dans les couloirs du métro et de la gare St-Lazare.

Cette campagne de communication sera également déclinée pour encourager les professionnels de santé à s'installer dans le Cotentin.

À NOTER

**Mardi 6 avril
à 17h**

Conseil communautaire
à Valognes
(Complexe Marcel Lechanoine)

ÉDITO

« Le Versement Mobilité n'est pas une singularité du Cotentin »

« Quelques mots pour introduire ce bureau et évoquer les différents sujets à l'ordre du jour. D'abord, trois dossiers majeurs. Le 1^{er} dossier concerne la mobilité. Un des piliers de l'offre de transport de mobilité globale à l'échelle du Cotentin avec le Bus Nouvelle Génération (...). Un projet qui a été remodelé depuis son origine et qui comporte un certain nombre d'aménagements urbains dont on parlera aujourd'hui.

Un mot sur le Versement Mobilité (...). Nous avons diffusé sur les réseaux sociaux un certain nombre d'infographies qui démontrent que cette année les entreprises paieront, pour la plupart d'entre elles, moins d'impôts malgré le Versement Mobilité (VM), compte tenu de la baisse massive des impôts de production (...). Ce plan mobilité est pour le Cotentin une façon de rattraper son retard et d'être à l'avant-garde. Il correspond à une attente sociale, sociétale même, extrêmement forte de nos concitoyens (...). Il est également un plan de solidarité, c'est aussi ce que j'ai dit aux chefs d'entreprises que j'ai rencontrés dernièrement (...).

Le VM est un versement progressif cette année, qui s'applique à partir du 1^{er} juillet et qu'il fera donc sur la moitié de l'année, soit 0,75%, qu'il correspond à notre besoin de financement, environ 20 millions d'euros pour la délégation plus les aménagements et qu'il s'adresse à tout le Cotentin, en particulier aux salariés et entreprises qui rencontrent de nombreuses difficultés de recrutement. L'offre de mobilité est un élément aussi

important dans le choix d'implantation dans un territoire, un élément d'attractivité du Cotentin qui est prépondérant (...).

Nous n'avons, et je voulais le rappeler, pas d'autres alternatives de financement (...). Le contexte de baisse massive des impôts de production nous permet d'envisager cette année un versement mobilité sans alourdir la facture fiscale des entreprises du Cotentin (...). Je vous rappelle que les petites entreprises de moins de 11 salariés ne sont pas du tout concernées par ce versement (...). Autre sujet majeur, l'égalité femmes-hommes avec la signature d'une charte pour l'égalité, dont je souhaite qu'elle ne soit pas une simple pétition de principe mais que nous puissions nous engager, y compris de façon contraignante, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre collectivité, à l'échelle administration par exemple. Enfin, le dossier de voie de contournement ouest a avancé. Je pense de façon exemplaire avec l'intelligence territoriale qui je crois caractérise le Cotentin avec l'union des collectivités pour en faire un projet qui nourrit le développement économique du territoire, un projet qui alimentera notre campus universitaire qui permettra d'irriguer les zones économiques et qui sera exemplaire sur la question de la consommation foncière. Mais également nous y veillerons sur le volet des mobilités douces ».

David MARGUERITTE

Président de l'agglomération du Cotentin

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

Le Versement Mobilité

● Pour rappel, la mise en place du Versement Mobilité (VM) n'est pas une singularité du Cotentin. Les autres agglomérations elles aussi autorité organisatrice de la mobilité l'ont mis en place. L'instauration du VM à un taux unique est obligatoire dans les 12 années suivant la création de la collectivité, soit au plus tard en 2029. Concrètement l'agglomération du Cotentin aurait pu, dès 2017, l'instaurer. Cela n'a pas été le choix des élus communautaires qui souhaitaient absolument le mettre en place de manière concomitante à une offre de mobilités et un niveau de services augmentés.

Afin de pouvoir financer l'ensemble des investissements lié à la nouvelle offre mobilités, la mise en place du versement mobilité a été actée lors du dernier Conseil. Actuellement, perçu auprès des seules entreprises implantées sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin, cet impôt dédié exclusivement au financement de la mobilité est étendu à l'ensemble des communes du Cotentin afin de répondre au besoin de financement du nouveau réseau. Le Conseil a ainsi proposé de fixer le Versement Mobilité à hauteur de 1,5% (contre 1,1% actuellement) de la masse salariale brute des salariés travaillant dans les entreprises et les administrations de 11 salariés et plus du Cotentin, soit un VM à percevoir de 21,1M€ (en année pleine). Pour rappel, le VM est le seul levier sur lequel l'agglomération peut s'appuyer pour déployer son nouveau réseau de mobilité. Son taux est unique, modéré et inférieur aux EPCI de même strates et ne concerne pas les petites entreprises et commerçants de proximité.

▶ Retrouvez notre vidéo présentant la nouvelle offre Mobilité !

18 février 2021 Visite de la Station d'Épuration de Valognes (STEP)

Pour hygiéniser les boues, le Cotentin a innové en mettant en place un dispositif mobile de déshydratation. Cette initiative, présentée par Philippe LAMORT, Vice-Président en charge du Cycle de l'Eau, permet le traitement des boues issues des eaux usées. En lien avec le réseau Obépine, le Cotentin contribue par ailleurs au suivi de l'épidémie de COVID-19 grâce aux analyses effectuées dans ses eaux usées.



CE QU'IL FAUT RETENIR...

Lors du dernier Bureau

Le Président David MARGUERITTE aux côtés des V-P et Conseillers délégués a présenté un certain nombre de mesures phares synthétisées ci-dessous.

• Présentation de l'avant-projet BNG

En novembre 2018, le Conseil s'est prononcé favorablement pour la poursuite des études concernant le projet Bus Nouvelle Génération. Afin que celui-ci puisse servir l'intégralité du nouveau réseau Mobilité, le projet du BNG a été réinterrogé à la lumière de l'évolution institutionnelle, des nouvelles études d'aménagements et des concertations qui ont été menées. 4 améliorations ont été intégrées à l'avant-projet BNG qui sera soumis au vote de l'assemblée lors du prochain Conseil :

- Extension dans le secteur de la gare pour intégrer une partie du projet de Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Cherbourg ;
- Mise à jour du projet en lien avec la nouvelle offre de transports Cotentin. A ce titre, les itinéraires du périmètre des deux lignes que constitue le projet ont été modifiés pour être en cohérence avec les évolutions du réseau bus ;
- Intégration d'un ouvrage de lutte contre la submersion marine sur le quai Alexandre III ;
- Intégration d'un secteur d'aménagement supplémentaire au niveau de la rue du Val de Saire et du Pont tournant pour favoriser les continuités cyclables entre l'est et l'ouest ainsi que la possibilité d'y faire circuler une ligne de transport.

Ces évolutions de programme en adéquation avec les ambitions portées par le projet de Mobilité entraînent une évolution du coût d'objectif qui passe de 28,9 M€ en 2015 à 35 M€ en avant-projet.

Le démarrage des travaux débiterait au début du 1^{er} trimestre 2022 pour un lancement du nouveau réseau (cible) en début d'année 2024.

• Signature de la Charte Européenne pour l'égalité Femmes-Hommes dans la vie locale

Au-delà de la simple signature de la Charte Européenne pour l'égalité Femmes-Hommes dans la vie locale, le Cotentin aspire à s'investir dans une démarche volontariste.

Objectif : promouvoir et rendre public l'engagement de la collectivité et pérenniser cette opération. Le Cotentin sera par ailleurs vigilant à ce que cette démarche puisse être intégrée dans l'ensemble des initiatives portées par l'agglomération.

• Agenda 21

Le Cotentin a orienté son Agenda 21 de manière à prendre en compte les enjeux du développement durable avec, entre autres, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, ou encore la réduction des déchets. En outre, la stratégie de l'Agenda 21 repose sur plusieurs objectifs principaux : la mobilité, la transition énergétique, la préservation de la ressource en eau et la santé des populations. Cette opération volontariste conduite à la fois en externe et en interne n'a pas pour objet de réécrire l'ensemble des démarches initiées par l'agglomération mais d'en tenir compte en tant que de besoin.

ET AUSSI...

• Finances

Le Pacte de gouvernance, possibilité ouverte par la loi, doit permettre d'organiser les relations entre le Cotentin et ses communes membres. Compte tenu de l'existence d'une Charte de gouvernance organisant les relations entre l'agglomération du Cotentin et ses communes membres, le Président a proposé d'organiser un débat dans le courant du mandat a besoin de réviser ce document socle.

• Communication

Pour rappel, un webinar sur le fonctionnement et les mécanismes des Attributions de Compensation (AC) vous est proposé par le service Finances le **mercredi 24 mars à 17h30** afin de vous sensibiliser sur la méthodologie de calcul. Vous pouvez participer à cet échange, organisé en visioconférence, avec l'un de vos collaborateurs [en cliquant sur ce lien](#).

▶ Retrouvez la vidéo détaillant le projet de voie de contournement ouest de Cherbourg